

16/04/24

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ZONES D'ACCÉLÉRATION : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Au sein de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Challans Gois Communauté a affiché la volonté d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur son territoire. Elle a fixé un objectif ambitieux de 317 GWh d'énergies renouvelables produites à horizon 2030, soit une augmentation de 47 %.

Pour atteindre cet objectif, et dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 - relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables - , les communes doivent définir des « zones d'accélération d'énergies renouvelables ». Ces zones seront propices au développement de projets d'énergies renouvelables : méthanisation, photovoltaïque, éolien et chaleur renouvelable (bois-énergie, panneaux thermiques et géothermie). Les habitants sont invités à participer à la définition de ces zones et à donner leur avis, durant une phase de concertation qui se déroulera du 15 avril au 3 mai 2024.

Vous pouvez consulter les zonages proposés grâce à quatre cartes disponibles au format papier dans votre mairie ou en ligne : <https://geo.challans.fr/zaer>

POUR EN SAVOIR PLUS

Challans Gois Communauté

Pôle Transition écologique, cycle de l'eau, déchets & infrastructures

Tel. 02 51 93 56 73

Courriel : climat-energie@challansgois.fr

Contact :

Service communication

Challans Gois Communauté

communication@challansgois.fr